



**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU lundi 26 juin 2023
Salle du conseil municipal**

Étaient Présents : Anne-Marie BONOT, Sébastien BOURGUET, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Éric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

Absents Excusés : Néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie BONOT.

Ordre du jour :

1. **URBANISME-ENVIRONNEMENT** (OZIL CYRIL)
 - Délibération pour le lancement de l'élaboration d'une carte communale
 - Validation du CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
 - Validation de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence
 - ✓ Élaboration d'un cahier des charges
 - ✓ Consultation de 3 bureaux d'études
 - Délibération pour l'intégration voirie et bassin de rétention des eaux pluviales lotissement « Roc Issartoux » dans le domaine privé de la commune.
 - Annulation de la délibération 2014064 du 12 décembre 2014 ayant pour objet la révision générale du POS et l'élaboration du PLU d'Euzet - prescriptions de l'élaboration d'un PLU, définition des objectifs poursuivis et modalités de la concertation.
2. **VOIRIE-ESPACES VERTS** (BUCHON CHRISTINE)
 - Délibération convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de financement et de gestion pour les aménagements paysagers du carrefour giratoire entre les RD981 et RD447.
 - Délibération désimperméabilisation de la place de l'église et aménagement piéton.
 - Délibération convention SACPA 2023 (stérilisation des chats libres).
3. **BUDGET-FINANCES** (CROXO STÉPHANIE)
 - Délibération Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au service « protection des données » RGPD,
 - Délibération référent déontologique,
 - Location association « Les Autres » week-end des 19 et 20 août pour pièce de théâtre (demande de gratuité),
4. **TRAVAUX-BÂTIMENTS COMMUNAUX** (BOURGUET SEBASTIEN)
 - Point d'avancement et demande de subventions pour le projet de tiers- lieu POLYGONE
 - ✓ FONDS DE CONCOURS PAT
 - ✓ DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DE COMMERCES EN MILIEU RURAL
5. **INFRASTRUCTURES-EQUIPEMENTS** (LAFONT ÉRIC)
 - Devis films vitres foyer.
6. **Divers**

Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité
Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H34.

1. URBANISME-ENVIRONNEMENT (OZIL CYRIL)

- Délibération pour le lancement de l'élaboration d'une carte communale

Mr le maire expose qu'après diverses rencontres avec Mme la Préfète du Gard et Mr le Sous-préfet, il devient indispensable pour la commune de se doter d'un document d'urbanisme. A la suite des réunions de travail précédentes, il apparaît qu'une Carte Communale suffise et serait plus judicieuse en termes de temps et de coût qu'un Plan Local d'Urbanisme. Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal est amené à délibérer pour le lancement d'une carte communale.

Adopté à l'unanimité

- Validation du CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

La commission urbanisme ne s'étant pas réunie pour rédiger le CCTP, il est convenu que les trois élus à la commission se concertent pour la rédaction, puis présentent le projet de CCTP à la commission permettant au conseil municipal de valider ultérieurement le CCTP.

- Validation de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

Le mode de procédure sera validé ultérieurement, dès que le CCTP sera rédigé et validé. La procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en consultant 3 cabinets d'études semble privilégiée.

CCTP et procédure seront validés lors du prochain conseil.

- Délibération pour l'intégration voirie et bassin de rétention des eaux pluviales lotissement « Roc Issartoux » dans le domaine privé de la commune

Pour rappel : lorsque le permis d'aménager avait été délivré, la municipalité avait convenu de récupérer bassin de rétention des eaux pluviales et voirie à l'achèvement de la dernière construction. C'est aujourd'hui le cas, c'est pourquoi Mr le maire demande une nouvelle fois au conseil municipal de confirmer cette volonté et la délibération n° 2021028 du 06 septembre 2021 donnant pouvoir au maire de signer l'acte.

Adopté à l'unanimité

Éric LAFONT soulève le problème du local à poubelle qui dessert le lotissement.

Cyril OZIL suggère de réunir les colotis pour obtenir leurs sentiments quant au fait de conserver les deux bacs collectifs de 1000l ou d'étudier avec l'Agglomération qui en a la compétence, la fourniture éventuelle de bacs individuels. Pour ce faire, il est nécessaire que ce soit une volonté unanime des tous les colotis.

Le débat reste ouvert dans l'attente du résultat de la réunion.

- Annulation de la délibération 2014064 du 12 décembre 2014 ayant pour objet la révision générale du POS et l'élaboration du PLU d'Euzet - prescriptions de l'élaboration d'un PLU, définition des objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

L'ancienne municipalité avait voté pour lancer le PLU. Celui-ci n'a depuis pas été élaboré. Considérant le lancement d'une Carte Communale, il est nécessaire d'annuler cette délibération n° 2014064.

Adopté à l'unanimité

2. VOIRIE-ESPACES VERTS (BUCHON CHRISTINE)

- Délibération convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de financement et de gestion pour les aménagements paysagers du carrefour giratoire entre les RD981 et RD447.

Le rond-point dit « du troubadour » situé au carrefour entre les deux routes départementales, réalisé par le Conseil Départemental, n'est pas correctement entretenu par les services du CD30. Jugé disgracieux à l'entrée du village, Christine BUCHON, Charles CROXO et Cyril OZIL ont sollicité le Département et l'Agglomération pour y remédier.

Alès Agglomération juge ce rond-point d'intérêt communautaire, se situant à l'une des portes de l'Agglo (venant d'Uzès) et propose une convention tripartite :

- Le Département du Gard s'engage à remettre en forme le rond-point et à en extraire les végétaux indésirables (ronces, chardons, etc...)
- l'Agglo étudie, crée et finance l'aménagement et le fleurissement du rond-point,
- la Commune assumera son entretien quotidien après sa livraison, à l'identique du premier rond-point situé aux abords du monument aux morts commémorant les martyrs de la résistance.

Adopté à l'unanimité

Caroline RECHT et Christine BUCHON soulèvent la charge de travail supplémentaire que cela va engendrer pour les employés communaux. Stéphanie CROXO demande si c'est un fonctionnement identique pour les autres communes

Cyril OZIL lui confirme, que l'Agglo n'intervient uniquement si l'infrastructure est « d'intérêt communautaire » et qu'effectivement, l'entretien incombe généralement aux communes. Le projet que nous a soumis l'Agglo est plaisant, pensé pour optimiser et limiter au maximum le temps passé à l'entretien.

Stéphanie CROXO suggère de se rapprocher d'entreprises paysagères afin d'avoir une idée du coût de l'entretien.

- Délibération désimperméabilisation de la place de l'Église et aménagement piéton.

Mr le Maire expose que dans le cadre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) nous devons désimperméabiliser un maximum de surface. Il rappelle que lors de l'étude de faisabilité du projet « Polygone », la commune a porté une attention particulière à la structuration de l'espace par le végétal et à la désimperméabilisation de la place de l'église pour la rendre à nouveau piétonne, ce qui permettrait la réintroduction du végétal, l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les îlots de chaleur ; mais aussi, la connexion entre le jardin public et l'espace commerces-café-restaurant, la gestion des eaux pluviales, et l'embellissement par l'utilisation d'une palette de végétaux adaptés au sol et au climat, le tout en s'adaptant au changement climatique.

Sébastien BOURGUET demande si cette délibération entérine le lancement des travaux ou consiste à étudier un tel projet ? Il s'interroge sur trois points :

- La possibilité d'un vote sans connaître au préalable le montant des travaux,
- La suppression des places de parkings sur la place de l'église,
- Le lancement de travaux avant l'aboutissement du Polygone risquant d'endommager les aménagements réalisés.

Christine BUCHON rappelle que nous pourrions bénéficier d'aide à la réalisation de ce projet et qu'il faut monter les dossiers sans tarder.

Cyril OZIL confirme que nous ne votons pas ce soir pour lancer les travaux (sans chiffrage), mais pour valider la volonté de l'équipe municipale quant au fait de vouloir désimperméabiliser la place de l'église, la rendre piétonne et donc en exclure le stationnement. Le tout pour ne pas avoir à revenir sur un débat stérile dans plusieurs mois, après avoir fait chiffrer les travaux, demander les subventions et monter le plan de financement complet. Les commissions voirie - espaces verts et travaux seront en charge de mener cette étude à présenter au conseil municipal.

Sébastien BOURGUET demande s'il y aura alors un nouveau vote antérieurement au lancement des travaux une fois que l'on aura les chiffrages.

Cyril OZIL confirme que nous serons bien sûr amenés à voter à plusieurs reprises, pour demander les subventions afin de monter le plan de financement, dans le cadre du vote du budget, puis pour donner au maire le pouvoir de lancer les travaux.

Sébastien BOURGUET souhaite confirmation que les travaux (s'ils se font) seront postérieurs à la réalisation du polygone (si le projet aboutit). Cyril OZIL ajoute que, s'il demande à l'équipe municipale de se prononcer par un vote ce soir, c'est justement pour entériner définitivement le fait que nous sommes d'accord sur le principe de réaménager la place de l'église et de la rendre piétonne. Sébastien BOURGUET et Éric LAFONT insistent pour être certains que leur aval d'aujourd'hui ne les empêchera pas de s'opposer au projet s'ils considèrent qu'il est trop onéreux ou jugé prématuré quant aux travaux éventuels du polygone. Stéphanie CROXO précise que Monsieur le Maire et les commissions concernées ne peuvent pas solliciter indéfiniment des entreprises pour établir des devis et demander des subventions si le conseil municipal ne donne pas son accord au préalable quant aux objectifs qu'il se fixe.

Sébastien BOURGUET confirme qu'il est d'accord pour le lancement d'études préalables en vue de la désimperméabilisation de la place de l'église sous réserve du coût, et que les travaux du polygone soient concomitants (s'ils se réalisent).

Cyril OZIL demande donc aux membres du Conseil Municipal si nous sommes d'accord sur le principe de désimperméabiliser la place de l'église et de la rendre piétonne, sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer.

OUI à l'unanimité

- Délibération Convention SACPA 2023 (stérilisation des chats libres).

En accord avec l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui reconnaît et encadre la situation des colonies de chats libres, le conseil municipal souhaite faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, et à les relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune par la fondation CLARA.

La présente convention établit les engagements de chacune des parties dans le cadre des campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire de la commune.

Stéphanie CROXO et Caroline RECHT nous rapportent que, lors de la campagne de l'année dernière, nous avons capturé moins de chats et qu'il y a moins de chatons dans le village. Preuve que les campagnes de stérilisation portent leurs fruits.

Cyril OZIL propose que nous renouvelions la convention afin de stabiliser notre colonie de chats libres.

Caroline RECHT souhaite que les habitants constatant une population féline exponentielle se signalent en mairie pour que les cages de capture soient positionnées judicieusement. La prochaine campagne devrait avoir lieu au mois de novembre

Adopté à l'unanimité

3. BUDGET-FINANCES (CROXO STÉPHANIE)

- Délibération Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au service « protection des données » RGPD (Règlement Général européen de Protection des Données)

Cette convention concerne le respect de la vie privée, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, passe au vote :

Adopté à l'unanimité

- Délibération référent déontologique

Ouï l'exposé du Maire concernant l'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022) prévoyant la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales), le conseil municipal se prononce et décide de désigner Monsieur Michel ALLHEILIG, avocat honoraire,

conciliateur de justice à ALES en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

- Location gratuite du foyer à l'association « Les Autres » le week-end des 19 et 20 août pour pièce de théâtre. L'association de théâtre « les autres », qui s'était mise en veille lors de la crise sanitaire (COVID), reprend son activité et donne une représentation en août. Elle demande à bénéficier de la gratuité exceptionnelle du foyer (le foyer étant mis à disposition gracieusement une fois par an aux associations du village dans le cadre de leurs manifestations) Cyril OZIL rappelle que cette manifestation contribuerait à encourager et à relancer une association sur la commune.

Adopté à l'unanimité

4. TRAVAUX-BATIMENTS COMMUNAUX (BOURGUET SÉBASTIEN)

- Point d'avancement et demande de subventions pour le projet de tiers- lieu POLYGONE

La décision est prise de continuer à étudier le projet, mais de repenser totalement ce dernier en abandonnant celui que nous avons imaginé en 2021. Caroline RECHT et Cyril OZIL ont contacté l'architecte qui avait été retenu en 2021 pour que de nouvelles esquisses soient réalisées. Ce dernier ayant pris d'autres missions, il craint que son cabinet ne soit pas en mesure de répondre à nos attentes dans un temps raisonnable pour la commune.

Mr le Maire soumet l'idée de relancer une consultation simplifiée du même type, à savoir : accord cadre mono-attributaire sans procédure particulière, ni publicité ou mise en concurrence.

Nous pourrions alors solliciter à nouveau 5 ou 6 architectes et n'en retenir qu'un pour réétudier un projet en adéquation avec nos attentes, forts de l'étude de faisabilité et des premières esquisses réalisées ayant mises en exergues, les difficultés, les attentes de la municipalité, et les souhaits des riverains.

Sébastien BOURGUET souhaite que les architectes sollicités fournissent une esquisse dans leur dossier de candidature.

Cyril OZIL l'informe que dans ce cas, ce n'est plus une consultation SIMPLIFIÉE mais une consultation FORMALISÉE, de type Concours ou Appel d'Offre. Dans ce type de procédure nous devrions lancer une publicité légale (via journaux et sites de parution spécialisés). Après l'ouverture des plis, nous devrions retenir lors d'une présélection un certain nombre d'architectes qui devront, conformément au CCTP que nous imposerions, fournir chacun leurs esquisses.

Mr le maire confirme que c'est possible, qu'alors sur présentation des esquisses des différents architectes, le conseil municipal pourra n'en retenir qu'un pour mener à bien cette mission. Cependant, c'est une autre procédure plus onéreuse puisque chacun des architectes présélectionnés seraient alors rémunérés.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons retenu l'option d'une consultation simplifiée en 2021.

Sébastien BOURGUET fait part de son expérience personnelle et professionnelle, il doute des explications données par Mr le Maire et assure que des esquisses peuvent être demandées dans le cadre d'une consultation non rémunérée dans le choix d'un architecte.

Jean-Luc SAUVAYRE demande à Sébastien BOURGUET de rédiger le CCTP, fort de son expérience et de ses compétences.

Face à ces affirmations et au doute qui subsiste, Mr le Maire Cyril OZIL propose de se rapprocher des services compétents tels que l'architecte du CAUE et les juristes de l'Agence Technique du Département pour avoir confirmation de l'existence ou non d'une procédure légale permettant d'obtenir quelconque esquisse ou avant-projet sans avoir à rémunérer les architectes sollicités (pour répondre au souhait de l'ensemble du conseil).

Mr le maire rappelle les objectifs que se sont fixés les commissions au fil des mois, à savoir : pas d'étages disgracieux, pas ou peu de logements, plus de partenaire bailleur sociaux, ce qui entraîne une diminution de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle et une révision à la baisse des surfaces, notamment des locaux annexes. Il est convenu de se recentrer sur le principal objectif de la collectivité : créer à la place des bâtiments communaux en ruines, un tiers-lieu Café-Restaurant-commerces permettant la réintroduction du lien social entre les citoyens.

Prochaine étape : réunion de la commission travaux pour confirmer la procédure la plus adaptée selon le retour des juristes.

5. INFRASTRUCTURES-EQUIPEMENTS (LAFONT ÉRIC)

- Devis films vitres foyer.

Les films anti-chaud de protection solaire pour vitrage permettent d'améliorer le confort thermique au sein des bâtiments et ainsi de réaliser d'importantes économies d'énergie. En réduisant l'apport thermique, l'utilisation de la climatisation est diminuée, entraînant d'importantes économies sur la facture d'énergie.

Cyril OZIL présente les quatre devis recueillis par la commission, l'équipe municipale décide de retenir l'entreprise la mieux-disante installée sur le territoire de l'agglomération.

6. Divers

✓ Cyril OZIL : Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale. Monsieur Patrick BERNARD (délégué de la Préfecture) a donné son accord pour 3 ans supplémentaires.

✓ Jean-Luc SAUVAYRE :

- Gabarit d'eau : Nous continuons la recherche d'une solution pérenne pour comptabiliser l'eau prélevée.

Dans un premier temps, nous pourrions mettre un compteur horaire électrique qui nous permettrait de comptabiliser le temps de fonctionnement de la pompe et d'en déduire grâce au débit connu de la pompe, la quantité d'eau prélevée. Dans un second temps de trouver la solution pour en gérer l'usage.

- Note énergétique du SMEG sur les ombrières photovoltaïques : elle permet de répondre à la préfecture en ce qui concerne les zones à couvrir. Jean-Luc SAUVAYRE propose de constituer un nouveau groupe de travail afin d'avancer sur ce dossier. Cyril OZIL rappelle que la préfecture demande d'identifier avant le 10 novembre 2023, des zones sur lesquelles pourraient être implantées des énergies renouvelables sur la commune.

- CISPD (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance) : il a édité une nouvelle fiche réflexe pour éviter les cambriolages. La communication sera diffusée sur les médias de la mairie.

- Tribunal administratif : La préfecture nous a fait parvenir une requête en référé concernant le permis d'aménager du lotissement SOLEILLADO projeté face à l'EHPAD. Mr le Maire en informe le propriétaire du terrain et le pétitionnaire, puis saisi un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

- ✓ Jean-Michel LAINE : informe qu'il étudie auprès de diverses banques afin de contracter un prêt permettant de servir de ligne de trésorerie pour le règlement des entreprises lors des travaux de la sécurisation de la RD7. La commune dispose et a budgétisé la part communale mais doit aussi assumer l'avance de trésorerie des parts financées par le CD30, le SMEG et l'ETAT avant de percevoir les subventions puis le FCTVA. Ces sommes récupérées ultérieurement permettront de financer d'autres projets tels que le polygone par exemple.
- ✓ Photocopieuse : Cyril OZIL a renégocié le contrat lors de consultations pour la fourniture d'un photocopieur couleur à l'école.
- ✓ Stéphanie CROXO : Fête nationale (jeudi 13 juillet au petit jardin) : Anim'euzet ne fera pas d'animation cette année. La mairie se chargera de l'organisation de l'apéritif dinatoire. Sylvain OZIL se charge de contacter des traiteurs et des groupes musicaux. La communication sera mise en place sur les médias de la commune.
- ✓ Christine BUCHON:
 - Station d'épuration : le palan électrique en panne n'est toujours pas réparé par les services de l'agglomération ayant compétence, mais la station d'épuration fonctionne parfaitement car l'entretien du panier dégrilleur situé au poste de relevage est assumé par un camion hydrocureur (faute de palan pour le soulever).
 - Regard d'égout endommagé : située derrière la cave coopérative une intervention est programmée.
 - OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) : une réunion publique à ce sujet devrait se tenir dans le foyer à l'automne.
 - Petit jardin : il faudrait enlever le grillage entre le jardin et le terrain communal attenant pour que les employés municipaux puissent faire l'entretien des deux terrains en même temps. Il faudra également sécuriser le puits. Certains élus se proposent de retirer le grillage avec les employés et de faire faire des devis pour rebâtir le puits afin de le sécuriser.
 - Monument aux morts situé au rond-point : des devis seront demandés pour réaliser deux marches devant le monument. Christine BUCHON se charge de demander ces devis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 11